



Conférence de Marie-Cécile Escande-Varniol (Institut d'Études du Travail (I.E.T.L.), Université Lumière Lyon 2), « Le droit du travail confronté au développement des plateformes numériques, l'exemple français »

Marie-Cécile ESCANDE-VARNIOL

Fontions

Maître de conférences Hors classe
Habileté à diriger les recherches (direction de thèses),
Responsable pédagogique du Master de Droit social
« Mobilité internationale des travailleurs »
à l'Institut d'Études du Travail (I.E.T.L.)
de l'Université Lumière Lyon 2,
Responsable des Relations internationales pour l'IETL.

Champs de recherches

Droit du travail, Droit comparé,
Droit social international et européen :
Les interférences entre normes ; normes sociales
nationales/normes sociales internationales ou européennes.
Le Champ d'application du droit du travail.
Le statut du travailleur dans l'économie collaborative.

Activités de recherches

- Membre de l'ERDS-CERCRID, depuis 1990
- Participation à divers programmes de recherches et organisation de colloques.
- Coordination et co-organisation du colloque final des projets « Crise et droit social en Europe » (2011, 2013 et 2016) et "PINSE" (2005) financés par la Commission européenne.
- Membre de l'école doctorale de Droit Lyon-Saint-Etienne, directions de thèses.
- Responsable du projet GEFAC (groupe d'étude franco-allemand sur le contentieux du travail), soutenu par le CIERA.

Chères collègues, chers collègues,

Le lundi 23 janvier 2017, à 12h30, Marie-Cécile Escande-Varniol prononcera une conférence sur :
« **Le droit du travail confronté au développement des plateformes numériques, l'exemple français** ».

Marie-Cécile Escande-Varniol est Maître de conférences en Droit à l'Institut d'Études du Travail (I.E.T.L.) de l'Université Lumière Lyon 2, Responsable pédagogique du Master de Droit social « Mobilité internationale des travailleurs » et Responsable des Relations internationales pour l'I.E.T.L.

23 janvier 2017 – 12h30

Pavillon J.-A.-DeSève Salle Rodrigue Blouin, DES-3241,
Université Laval.

Ce séminaire de recherche du Département des relations industrielles est ouvert à tous les intéressés.

Au plaisir de vous y retrouver.

« **Le droit du travail confronté au développement des plateformes numériques, l'exemple français** »
Marie-Cécile Escande-Varniol
Institut d'Études du Travail (I.E.T.L.), Université Lumière Lyon 2.